

Lettre CGT Pierre Fabre - n° 45 - Janv 2012

Suite au questionnaire que nous vous avons distribué, vous demandiez en moyenne 70 € d'augmentation générale, **avec une signature de la CGT à 52 €.**

BONNE ANNÉE
2012

Voici le déroulement des négociations lors de la paritaire de décembre 2011.

La 3^{ème} PROPOSITION de la Direction : +2,2 %

	Augmentations générales Au 01/01/2011	Augmentations individuelles Au 01/04/2011
OETAM	+ 1,50 % (30 € plancher)	+ 0,70 %
Cadres	+ 1,40 % (50 € plancher)	+ 0,80 %
Réseaux	+ 1,40 %	+ 0,80 %

Nous avons proposé, conformément aux résultats du questionnaire de basculer l'enveloppe des augmentations individuelles sur l'augmentation générale : **50 € de plancher pour les OETAM.**

Après une interruption de séance, la Direction a annoncé sa 4^{ème} PROPOSITION : +2,2 %

	Augmentations générales Au 01/02/2011	Augmentations individuelles Au 01/04/2011
OETAM	+ 2,20 % (50 euros plancher)	+ 0,00 %
Cadres	+ 1,40 % (50 euros plancher)	+ 0,80 %
Réseaux	+ 1,50 %	+ 0,70 %

Bruno FOUCAUD (directeur des Ressources Humaines) : « C'est ma dernière proposition. Nous augmenterons les grilles minima de + 2,0 % et toutes les primes d'astreinte sont augmentées de + 10,5 % . »

Signature : CGT, FO, CFTC.

Non signature : CGC

Même si on est encore loin des salaires moyens des entreprises du médicament (LEEM), nous avons signé cet accord car il est plutôt favorable aux groupes 1, 2 et 3.

Pour les groupes 4 et 5, cette augmentation couvre l'inflation (INSEE : + 2,5 % à novembre 2011).

Augmentations satisfaisantes ou pas, notre signature est conforme aux résultats de notre questionnaire...

Néanmoins, nos demandes suivantes n'ont pas été acceptées :

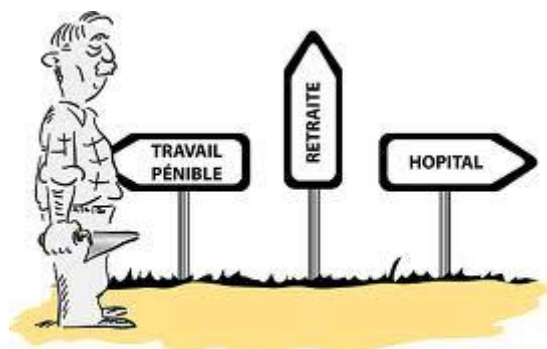
- la revalorisation des tickets restaurants et des primes industrielles
- la mise en place de journées enfants malade, ainsi qu'une prime de transport pour les sites de PAU et de SAINT-AUGUSTIN.



PENIBILITE

Des négociations sur le sujet ont commencé depuis plusieurs mois.

Un accord de méthode a été proposé par la Direction au mois de décembre 2011 qui identifie les facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité **par emploi** (ports de charges, travail en équipe, gestes répétitifs, risques chimiques, bruit...).



Cet accord d'une durée de un an a déjà été signé par FO, CFTC et CFE-CGC.

La CGT analyse en détail cet accord et réserve sa signature.

Ce qui nous importe, c'est vraiment une **reconnaissance de la pénibilité, la prévention et la compensation** (départ à la retraite anticipée...)

A ce jour, cet accord de méthode permet juste un diagnostic des situations de pénibilité dans le groupe. Mais rien ne garantit qu'une vraie reconnaissance de la pénibilité soit prise en compte à l'issue de cette méthodologie...

SEMINAIRES RESEAUX

Le 28 novembre 2011, nous avons demandé à la DRH les dates et heures d'expressions libres des séminaires de rentrée pour que nous puissions y participer comme le prévoit l'accord sur le Droit Syndical.

La participation à ces expressions libres nous permettrait un échange et une proximité avec les Réseaux pour être au plus près de leurs revendications.

Le 22 décembre 2011, elle a répondu à notre demande, tout en mentionnant :

« Compte tenu de nos pratiques communes à l'ensemble des réseaux, nous vous confirmons que ce sont les représentants des organisations syndicales appartenant à la Branche Santé qui participeront aux réunions d'expression libre. »

Ceci est en totale contradiction avec le droit syndical signé en décembre 2010 qui stipule :

"Les réunions organisées à l'occasion d'un séminaire en France doivent être planifiées avec la Direction des Ressources Humaines afin de ne pas perturber le déroulement dudit séminaire."

Malgré cet accord, la **Direction nous limite l'accès à ces séminaires !**

Seuls, certains syndicats y sont représentés systématiquement.

Nous vous rappelons que nous avons un **représentant réseaux CGT :**

Fabrice PARCQ (Fontaines) 06 18 00 81 26



Heureusement, il nous reste les tracts !